Temps ordinaire - 12e Semaine: Jeudi

Texte de l'Évangile (*Mt* 7,21-29): «Il ne suffit pas de me dire: 'Seigneur, Seigneur!', pour entrer dans le Royaume des cieux; mais il faut faire la volonté de mon Père qui est aux cieux. Tout homme qui écoute ce que je vous dis là et le met en pratique est comparable à un homme prévoyant qui a bâti sa maison sur le roc (...)».

La sagesse de la Loi de Dieu

Abbé Antoni CAROL i Hostench
(Sant Cugat del Vallès, Barcelona, Espagne)

Aujourd'hui, nous arrivons à la fin de ce que nous appelons "les béatitudes" (chapitres 5-7 de l'évangile de Saint Mathieu). Jésus, maître avec une autorité convaincante, nous enseigne les "exigences" pour rentrer dans son Royaume —d'amour— et quelle doit être notre attitude vis-à-vis de la loi de Dieu. Entendre réellement la parole de Dieu signifie la mettre en pratique. Celui qui agit ainsi obtiendra prudence et sagesse.

L'ancien peuple d'Israël était conscient du fait qu'il était un peuple sage car il connaissait parfaitement la loi de Dieu. De nos jours, on rencontre une certaine désaffection vis-à-vis des lois, spécialement envers celles de Dieu ou celles qu'on appelle "lois de moralité". Mais, la loi de Dieu, n'est pas une contrainte, c'est un "don" qui nous apprend les "raisons" de la croissance humaine et de son rapprochement de son Créateur. Il faut que nous apprenions de notre propre histoire: là où on rejette ou l'on ignore la loi de Dieu, on rejette également la dignité de la personne humaine et souvent on la maltraite.

—Seigneur Dieu, aide-moi à mettre en pratique tes préceptes afin d'acquérir la vraie sagesse de la vie.